

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**23 MAI 2019**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 70

OBJET

**Reversement des  
subventions de la  
Fédération Française de  
Tennis, du Centre  
National du  
Développement du Sport  
et autres organismes  
perçues par l'ASF section  
tennis à la Ville**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 24 mai 2019  
par voie d'affichages  
~~notifié~~  
transmis en sous-préfecture  
le 24 mai 2019  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 24 mai 2019

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix-neuf, le 23 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 16 mai deux mille dix-neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur OPHELE, Madame GUYARD, Monsieur PETROVIC, Monsieur de l'HERMUZIERE, Monsieur LETARD, Monsieur RICOME, Monsieur MERCIER, Monsieur PRIOUX, Monsieur PAQUERIT, Madame VERNET, Madame PHILIPPE, Madame ROULY, Madame de JACQUELOT, Monsieur VENUS, Madame ADAM, Monsieur CHELET, Monsieur COMBALAT, Monsieur COUTANT, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Madame DEBRAY, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame AGUINET, Madame LIBESKIND, Madame MEUNIER, Madame OLIVIN, Madame NASRI, Monsieur HAÏAT, Madame LESGOURGUES, Monsieur PAUL, Monsieur GOULET, Monsieur MORVAN, Madame PERINETTI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame RHONE, Monsieur LEVEQUE, Monsieur ROUXEL

**Avaient donné procuration :**

Monsieur ROUSSEAU à Monsieur PERICARD  
Madame TEA à Madame HABERT-DUPUIS  
Monsieur AGNES à Madame de JACQUELOT  
Madame DORET à Madame GUYARD  
Madame DILLARD à Monsieur VENUS  
Madame BURGER à Monsieur LEVEL  
Madame AZRA à Monsieur PRIOUX  
Madame LESUEUR à Madame VERNET  
Madame ANDRE à Monsieur JOLY  
Monsieur LEGUAY à Madame PEUGNET  
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame RICHARD  
Monsieur CADOT à Madame LESGOURGUES  
Madame GOMMIER à Monsieur LAZARD

**Etaient absents :**

Monsieur MITAIS  
Madame CERIGHELLI

**Secrétaire de séance :**

Monsieur MERCIER

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20190523-19-E-08-DE  
Date de télétransmission : 24/05/2019  
Date de réception préfecture : 24/05/2019

**N° DE DOSSIER** : 19 E 08

**OBJET** : REVERSEMENT DES SUBVENTIONS DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE TENNIS - DU CENTRE NATIONAL DU DEVELOPPEMENT DU SPORT ET AUTRES ORGANISMES PERÇUES PAR L'ASF SECTION TENNIS A LA VILLE

**RAPPORTEUR** : Monsieur de l'HERMUZIERE

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La Commune nouvelle projette de remplacer la bâche du dôme des courts couverts et de rénover les courts de tennis en résine mis à disposition du tennis club de l'Association Sportive de Fourqueux (ASF), au stade Claude Bocard, l'été prochain.

Après avoir été exposée aux intempéries pendant 28 ans, les membranes PVC des courts de tennis présentent un vieillissement très avancé, les toiles ne sont plus perméables au niveau des trames. Le remplacement de l'entoilage permettra de stopper la dégradation de la charpente bois liée aux infiltrations.

Les courts en résine doivent être rénovés. Ils ont subi l'assaut des racines des peupliers, plantés à proximité, qui ont soulevé les surfaces de jeu à plusieurs endroits. Une action anti racinaire a été effectuée, ce qui a permis de retrouver une certaine planéité, mais des fissures sont apparues qui nécessitent une rénovation complète. La réalisation d'une tranchée anti-racinaire avec la mise en œuvre d'une membrane, prévues dans le marché de travaux, permettra de solutionner le problème.

Le coût total des travaux est évalué à 144 400 € HT. Le montant est inscrit au budget primitif 2019.

La Ville a déposé un dossier de demande de subvention auprès de la Région Île-de-France qui subventionne ce type d'opération à hauteur de 15% du montant hors taxe des travaux soit 21 660 €.

Le tennis club, affilié à la Fédération Française de Tennis (FFT), compte 431 adhérents dont 291 enfants (de 3 à 18 ans) inscrits à l'école de tennis. Son activité s'est beaucoup développée ces dernières années avec l'accueil individualisé des joueurs, une qualité d'enseignement dispensé par une équipe de professionnels formés, un accompagnement et un suivi du joueur dans sa pratique sportive, une formation des joueurs au tennis loisir, mais aussi de compétition, tendant pour certains vers le haut niveau.

L'ensemble de ces éléments rend lesdits travaux éligibles à une subvention du Centre National pour le Développement du Sport versée directement à l'ASF section tennis. La section tennis de l'ASF s'est également tournée vers sa fédération afin d'obtenir un complément de financement. L'aide de la FFT pour la rénovation des terrains se situe entre 5 à 10 %. L'enjeu global potentiel est à minima de 20 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à accepter le reversement des subventions qui seront obtenues de la Fédération Française de Tennis, du Centre National du Développement du Sport et de tout autre organisme par l'Association Sportive de Fourqueux section tennis, à la Ville.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,


Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITE,

ACCEPTE le reversement des subventions qui seront obtenues de la Fédération Française de Tennis, du Centre National du Développement du Sport et de tout autre organisme par l'Association Sportive de Fourqueux section tennis, à la Ville.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

  
Arnaud PÉRICARD  
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye